

Pour notre jeunesse postscolaire

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **80 (1951)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour notre jeunesse postscolaire

Dans combien de familles aux ressources trop modestes n'hésite-t-on pas à placer un jeune homme ou une jeune fille en apprentissage. Lorsque l'enfant grandit, les parents songent déjà à ce qu'il leur apportera et de ce fait aidera à « faire marcher » le ménage. Il va sans dire qu'un apprentissage déséquilibre fortement le budget familial et on comprend que des parents reculent devant un tel sacrifice. Et pourtant un jeune homme, une jeune fille ayant fait un apprentissage spécialisé trouveront beaucoup plus facilement à gagner leur vie qu'un simple manœuvre.

C'est pourquoi de tous côtés essaye-t-on d'aider les familles par des subsides d'apprentissages.

Pro Juventute ne pouvait rester indifférent à cet état de choses. Cette année, sa vente de timbres et cartes de décembre sera spécialement en faveur de l'adolescent. L'année passée, le district de la Sarine a donné 7685 fr. pour des apprentissages. Cette année il fera certainement plus si la population comprend l'Œuvre *Pro Juventute* et lui prête son aide.

Disons en passant que les timbres continueront la série des papillons et des insectes et que les cartes de vœux sont particulièrement ravissantes. Nous sommes certains qu'elles plairont à tous et qu'on en fera ample provision.

Que les instituteurs et institutrices veuillent bien prêter leur aide au moment de la vente de décembre, ce sera un acte de charité pour l'Œuvre *Pro Juventute* et pour les nombreuses familles qui s'adressent à elle. L'Œuvre *Pro Juventute* est maintenant trop connue pour qu'on s'en désintéresse et quand le matériel de vente est aussi joli que celui de décembre 1951, nul doute que le bénéfice ne soit grand. Nous remercions tous ceux et celles qui aideront la belle œuvre de protection de l'enfance et de la jeunesse à faire plus de bien encore que par le passé.

Un Concours pour les élèves du Cours supérieur

Si le programme de nos écoles ne comprend pas un enseignement antialcoolique spécialisé, les maîtres ont cependant le devoir d'attirer l'attention des élèves sur les avantages de la sobriété et les dangers de la boisson.

Le concours annuel que nous leur proposons leur vient en aide à cet effet. Toutes les classes devraient y participer, car son objet rentre dans les préoccupations éducatives de l'école. Les maîtres peuvent s'inspirer du développement ci-après, en insistant auprès de leurs élèves pour qu'ils ne mettent pas trop de généralités, mais citent de préférence un *cas concret*, avec toute la discrétion qui s'impose. Le questionnaire qui accompagne le texte suivant peut aider le maître dans la préparation du sujet.

Le maître choisit les *trois* meilleurs travaux de sa classe et les envoie à la Direction de l'Ecole normale, à Fribourg, d'ici au 20 janvier 1952. Ces travaux seront récompensés de manière à encourager les écoliers.

Les autres rédactions peuvent être envoyées à M. l'abbé Pachoud, rue du Tir 6, Fribourg, dans le même délai.